Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1965)

Heft: 42

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bi-mensuel romand 11 novembre 1965 Nº 42

Rédacteur responsable : André Gavillet Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro ont été discutés ou rédigés par :

Ruth Dreifuss Henri Galland André Gavillet Marx Lévy Jean-Jacques Leu Serge Maret Jacques Morier-Genoud Christian Ogay C.-F. Pochon

Le Nº 43 sortira de presse le jeudi 21 novembre 1965

Destin d'une raffinerie indépendante: Elle est vendue à la Standard Oil, quand les moyens existent pour la mettre au service du pays

La guerre du pétrole en Suisse, une raffinerie indépendante accablée par la coalition du Cartel des grandes compagnies, le Texas dans la Vallée du Rhône, à l'orient de Villeneuve notre Moyen-Orient, cette épopée locale nous passionnait. Trois fois, dans « Domaine Public », nous avons décrit les péripéties de la bataille.

Fallait-il rester spectateurs? Après tout, ce n'était que de petits capitalistes italo-suisses s'attaquant don quichottesquement aux chasses gardées du grand capitalisme mondial. Naïfs, nous pensions pourtant qu'il était d'un intérêt primordial pour le pays de défendre l'indépendance de notre ravitaillement en énergie. Nous demandions : que font les cantons romands? Ils intervenaient à Berne. Hélas, il fallait bien constater qu'ils n'y faisaient pas le poids. Mais pourquoi ne s'engageaient-ils pas plus à fond ? Ils contrôlent des sociétés de production d'électricité pour qui 150 millions (la valeur d'une raffinerie) n'étaient pas hors de prix.

En juin, quelque chose pouvait-il être tenté encore ? Nous l'espérions ; d'abord, nous avons voulu nous renseigner à la source.

M. S. Amon nous recevait. Remontons à cette entrevue. Quel temps faisait-il donc cet été?

Le baron de Nucingen

M. S. Amon ne correspond pas à l'image-robot d'un manager américain; pas businessman à lunettes d'écaille ; avec ses favoris roux, il a gardé plutôt la prestance d'un banquier balzacien. Il parle des Raffineries avec un calme passionné. C'est pour lui plus qu'une affaire parmi d'autres. La partie est trop grosse: il n'a pas engagé seulement les capitaux qu'il gère, mais beaucoup de lui-même.

Au numéro 4 de la rue de la Paix, le temps était ce jour-là à l'optimisme. Ça ne sentait pas trop le pétrole.

Les atouts

En été 1965, la situation semblait en effet en voie d'assainissement ; les actionnaires retrouvaient l'espoir. Pourquoi ? Dans notre numéro 35 (25 juin) nous en donnions les raisons, qui se résumaient ainsi:

- reprise des prix; les ventes ne se faisaient plus à perte :
- la centrale thermique de Chavalon entrait en service; l'écoulement des huiles lourdes était assuré ;
- des fournitures de pétrole russe garantissaient le ravitaillement (avant qu'elle fût divulguée, nous avions reçu cette information, sans être autorisé à la faire tomber dans le domaine public ; précisons aussi que l'accord négocié devait permettre en échange la vente de machines de fabrication suisse; ceux qui jouèrent les effrayés se gardèrent de le préciser);
- enfin, M. Spühler, avec l'appui du Conseil fédéral, était décidé à remettre de l'ordre sur le marché pétrolier avant tout octroi de nouvelles concessions pour des oléoducs ; il posait deux conditions: 1. Que les compagnies acceptent volontairement de limiter leur approvisionnement par oléoduc afin que le 30 % de notre pétrole passe par Bâle et le Rhin; 2. Qu'un accord correct soit passé entre les Raffineries du Rhône et le Cartel, mettant fin à l'épreuve de force.

Les illusions

Ces espoirs réels créèrent beaucoup d'illusions. La dernière assemblée des actionnaires des Raffineries du Rhône en fit la démonstration.

Le « Nouvelliste du Rhône » donna de cette séance un compte-rendu complet, résumant les interventions de chaque actionnaire enthousiaste ; selon le rédacteur, non seulement les difficultés des Raffineries devaient être surmontées, mais du même coup celles de l'agriculture valaisanne!

« La Russie ne pourrait-elle pas, dès l'instant où nos Raffineries du Rhône se serviraient en matière première chez elle, nous acheter les excédents de notre production agricole valaisanne, en compensation. Nos tomates, nos choux-fleurs et autres légumes sans compter nos fruits, seraient certainement les bienvenus pour le pays des grandes steppes » (7 juillet 1965).

D'où cette conclusion :

« On peut donc affirmer, en terminant ce compterendu, que jamais aucune société de l'importance des Raffineries du Rhône n'a vu ses actionnaires soutenir avec un tel élan les efforts de nos dirigeants pour redresser une situation que la concurrence voulait désastreuse à son seul profit. »

Si l'on se souvient que cette assemblée entérina un déficit de 9 millions avant amortissement, il faut admettre que l'ardeur au combat était désintéressée. Et pourtant, pour les dirigeants, il n'était déjà plus question de résister à tout prix, mais bien de trouver avec le Cartel du pétrole un accord qui sauvât l'honneur. Le meilleur aurait été d'associer les autres compagnies à l'exploitation tout en conservant une part de production indépendante. M. Amon s'accrochait à cette branche. Mais les faits ont été plus têtus. Pourquoi?

Faiblesse de l'autorité

Les exhortations de M. Spühler n'ont guère impressionné les grands du pétrole, dont la réaction fut vive. En accordant le 30 juillet 1965 une concession fédérale pour la construction de l'oléoduc de la Shell (des Brenets à Cressier), le Conseil fédéral marqua sa mauvaise humeur devant cette résistance en refusant le droit d'expropriation fédéral; motif: les sociétés avaient refusé de s'entendre pour limiter volontairement à 70 % les importations de pétrole brut par oléoduc.

On comprend leur refus quand on sait quelles économies étonnantes sont rendues possibles grâce au transport par oléoduc. Voici ce qu'elles représentent, selon une estimation calculée pour 1964 par M. H. Maurer (Archiv für Verkerswissenschaft und Verkehrspolitik, Heft 1, 1965). Transport d'une tonne de pétrole brut, venant du Moyen-Orient.

I Par le Rhin :

Fret jusqu'à Rotterdam Transbordement et transport Rotterdam - Bâle

Transbordement et transport

Fr. 9.- par tonne Bâle - intérieur du pays

Fr. 48.15 par tonne

Fr. 17.30 par tonne

Fr. 21.85 par tonne

II. Transport par l'oléoduc Marseille - Karslruhe, avec embranchement sur la Suisse centrale:

Fret jusqu'à Marseille Oléoduc Marseille - Suisse De la raffinerie au centre de consommation

Fr. 14.55 par tonne Fr. 7.50 par tonne

Fr. 7.60 par tonne

Fr. 29.65 par tonne

soit une économie de Fr. 18.50 par tonne. Elle est impressionnante. L'essentiel des nouveaux bénéfices des compagnies s'explique actuellement par une meilleure organisation de la distribution... dont ne profitent pas les consommateurs. On comprend mieux alors leur refus d'entendre les appels du Conseil fédéral à leur... bonne volonté!

(Suite page 2)